

**INFORMATIONS  
TECHNIQUES  
SPECTACLE  
DE NOEL  
Une étoile, un enfant**

Florence BALESTRINO

06.64.50.99.35

revestangibles@hotmail.fr

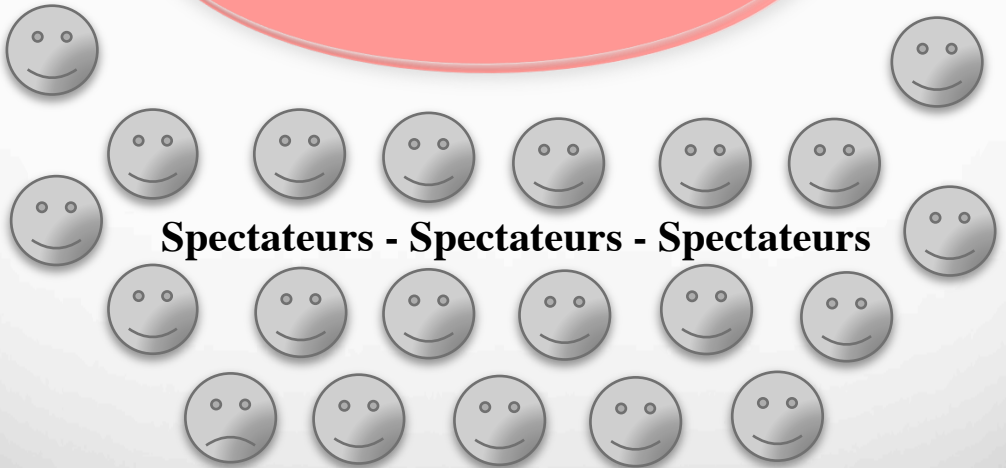
# PLAN DE SCENE



← Zone sans aucun passage de public →

Rideau fond de scène

*Zone scénique avec accessoires  
& décors*



**Spectacle joué uniquement en intérieur, en  
voix parlée et chantée et accompagnements  
sonores, selon les chansons.**

# BESOINS TECHNIQUES

- **Espace de scène** : une zone dédiée à la représentation
  - ✓ Espace au sol minimum, sans obstacle
    - Profondeur : 3 mètres minimum
    - Largeur : 3 mètres minimum – Idéalement 5 mètres
- **Une zone spectateurs**, placées comme définie dans le plan :
  - ✓ **Pas passage possible du public, derrière le rideau de fond de scène**
  - ✓ Assis au sol, ou sur chaises, bancs, fauteuils
  - ✓ Effectif à définir par vos soins, selon votre lieu
- **Éclairage**
  - ✓ Plein jour ou ombragé
  - ✓ Pas de lumière du jour derrière le rideau
  - ✓ Éclairage de scène uniquement si fournis et géré par technicien du lieu
- **Sonorisation**
  - ✓ Spectacle joué à la voix naturelle parlée ou chantée, sans sonorisation. Accompagnements sonores possibles pour certaines chansons.
  - ✓ Vous devez vous assurer des bonnes conditions acoustiques
- **Loge**
  - ✓ Consultez l'artiste, non obligatoire, selon l'organisation du spectacle.

# ORGANISATION

- Avant le spectacle :
  - Les éléments administratifs devront avoir été réglés avant la représentation.
  - En tant qu'organisateur du spectacle, vous accueillez du public. Vous devez donc vous assurer du respect de la réglementation en vigueur. Et effectuer le cas échéant des déclarations auprès de la SACD et/ou SACEM.
- Le jour du spectacle :
  - Mise en place du matériel
  - Temps de représentation
  - Rangement du matériel

# SECURITE

Il vous est demandé de prêter une attention particulière aux éléments de sécurité dans votre organisation.

- Le public ou les organisateurs ne devront pas toucher au matériel, structure, décors, ni aux accessoires.
- Les installations et rangements sont uniquement effectués pas l'intervenant artistique, qui est responsable de son matériel.
- Les organisateurs, veilleront à ce que les spectateurs ne s'approchent pas de trop près, ni ne touchent les décors, personnages et matériel pendant la représentation.
- L'artiste se réserve le droit d'interrompre la représentation s'il estime que des éléments de sécurité ne sont pas respectés.

Vous êtes l'organisateur du spectacle et responsable des éléments de sécurité, liés à l'accueil d'un public dans le lieu que vous avez choisi.